Mémento 2016/2017

Informations destinées aux parents concernant le fonctionnement de l'école à journée continue du syndicat scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée.

TABLE DES MATIERES

1° La rentrée scolaire

2° La direction

3° L'équipe éducative

4° Quelques numéros de téléphone utiles

5° Les locaux de l'EJC

6° Transports d'élèves

7° Affaires à avoir avec soi

8° Téléphones portables, mp3 et autres consoles de jeux

9° Vélos, trottinettes, skateboard et patins à roulettes

10° Enfants de l'école enfantine – 1H et 2H

11° Carnet de correspondance → pour les enfants qui viennent faire les devoirs

12° Devoirs surveillés

13° Absences, retards

14° Santé, sécurité

15° Dépannages

16° Facturation

17° Arrêt de l'EJC et modifications d'inscription

18° Vacances scolaires et congés particuliers

19° Journées spéciales et permanences

20° Photos et vidéos

° Billets d'excuse

1° La rentrée scolaire

L'EJC ouvre ses portes **lundi 15 août 2016 à 7h00**. La rentrée scolaire étant prévue à 9h30 pour les enfants de 1 et 2H et 9h00 pour les élèves de 3 à 8H, **l'EJC restera ouverte jusqu'à 9h30 en matinée.**

2° La direction

La direction est assurée par *Madame Bartlomé Djamila*

La vice-direction est assurée par *Madame Gyger Caroline*

Le bureau de direction se trouve dans l'école primaire de Bévilard dans le nouveau bâtiment au 2ème étage.

3° L'équipe éducative

En ce début d'année scolaire 2016-2017, l'équipe éducative se compose comme suit :

Bartlomé Djamila

Berberat Maria-Cristina

Droz Frédérique

Gyger Caroline

Juillerat Erika

Kündig Mary-Josée

Mosimann Aline

Müller Corinne

Rueff Anne-Claude

Stebler Elodie

Le planning des présences éducatives est affiché sur les deux sites et peut donc être consulté.

4° Quelques numéros de téléphone utiles

Ecole à journée continue (EJC), direction	**076 385 50 48**
EJC – administration	**032 492 32 89**
EJC Malleray *(uniquement durant les heures d'ouverture)*	**032 510 25 84**
EJC Bévilard *(uniquement durant les heures d'ouverture)*	**076 587 41 61**

5° Les locaux de l'EJC

A Malleray, nos locaux se situent dans le bâtiment de la ludothèque et à Bévilard, au rez-de-chaussée de l'école primaire.

6° Transports d'élèves

Le personnel de l'EJC assure les transports entre l'école et l'EJC.

Les parents sont responsables des trajets entre la maison et l'EJC.

Sauf demande particulière des parents, les élèves de l'école secondaire se rendent à l'EJC par leurs propres moyens.

En ce qui concerne les déplacements à l'école enfantine ainsi qu'à la halle de gymnastique pour les enfants de Malleray, le personnel de l'EJC y accompagne les enfants des classes de 1H à 4H. Dès la 5H, les enfants s'y rendent seuls.

7° Affaires à avoir avec soi

Les enfants qui viennent à l'EJC doivent amener **une paire de pantoufles.**

Nous allons jouer dehors dès que possible, nous vous demandons donc d'habiller vos enfants en conséquence.

8° Téléphones portables, mp3 et autres consoles de jeux

Les enfants n'ont pas le droit d'utiliser de téléphone portable, de lecteur mp3 ou de console de jeux à l'EJC. Ces appareils doivent être éteints dans leur sac.

En cas de non respect de cette règle, l'appareil sera confisqué pour une durée déterminée.

9° Vélos, trottinettes, skateboard et patins à roulettes

Les vélos, les trottinettes, les skateboards et les patins à roulettes ne sont pas autorisés à l'EJC sauf dans le cas d'activités précises proposées par l'équipe d'encadrement de l'EJC.

Les enfants qui viennent à l'école avec un de ces moyens de transport doivent être équipés en conséquence (casque obligatoire).

10° Enfants de l'école enfantine – 1H et 2H

Afin que les transitions (transport d'élèves) entre l'école enfantine et l'EJC s'effectuent sans souci, chaque enfant d'école enfantine reçoit un *« tour de cou »* personnalisé tel que celui-ci :

Nom, Prénom :

1H □ 2H □

Inscription EJC :

	LU	MA	ME	JE	VE
7h-8h15					
11h45 – 13h30					
13h30-15h					
15h-16h30					
16h30 – 18h					

Ce *« tour de cou »* permet à l'équipe éducative de l'EJC ainsi qu'aux enseignants des écoles enfantines d'identifier plus facilement les enfants qui doivent se rendre à l'EJC et ainsi de **soigner les transitions.** Nous vous serions donc reconnaissants d'équiper votre enfant de ce *« tour de cou »* les jours où il fréquente l'EJC.

Cette pratique est d'autant plus importante que votre enfant ne connaît pas forcément les personnes qui viendront le chercher durant les premières semaines de l'année scolaire. Les maîtresses de l'EJC seront donc elles aussi munies du logo de l'EJC. Votre enfant saura ainsi plus facilement vers qui il doit se rendre à la sortie de l'école.

11° Carnet de correspondance → pour les enfants qui viennent faire les devoirs

Les parents sont responsables des devoirs de leur enfant. Afin que vous puissiez assurer un suivi de ce qui est fait à l'EJC, votre enfant va recevoir un carnet de correspondance qui va faire le lien entre les parents, l'école et l'EJC. Ce carnet nous permettra de vous informer chaque jour de l'état du travail effectué et du comportement de votre enfant à l'EJC.

Nous vous prions de signer ce carnet à la fin de chaque semaine.

En cas de perte du carnet de correspondance, un montant de **2.-** sera perçu pour son remplacement.

12° Devoirs surveillés

Nous faisons tout notre possible pour que les devoirs pour le lendemain soient terminés. Si cela ne devait pas être le cas, nous notons dans le carnet de correspondance ce qu'il reste à faire ou à répéter.

Nous souhaitons aider chacun des enfants présents. Nous tenons toutefois à vous rappeler que ce sont des devoirs surveillés qui se déroulent en groupe et non des cours particuliers ou des leçons de soutien.

Afin que nous puissions travailler avec un maximum d'efficacité, il faut que les enfants aient leurs affaires.

Chaque enfant viendra donc avec :	**- son carnet de devoirs ou sa fiche de devoirs** **- son carnet de correspondance de l'EJC** **- ses devoirs** **- sa trousse**

L'EJC n'a malheureusement pas la possibilité d'aider vos enfants à faire des exposés.

Il serait souhaitable que les enfants amènent ce qu'il leur faut pour les contrôles dès que ceux-ci sont annoncés afin que nous puissions répéter régulièrement.

13° Absences, retards

Les parents sont tenus de prévenir l'EJC en cas de retard ou d'absence de l'enfant.

Vous pouvez nous prévenir par téléphone, au moyen du carnet de correspondance ou par le biais d'un billet signé *(des billets d'excuse sont à votre disposition à la fin du mémento)*.

Pendant les heures d'ouverture, nous vous remercions d'appeler le site (Malleray ou Bévilard) dans lequel est inscrit votre enfant.

14° Santé, sécurité

Tous les membres de l'équipe éducative **sont formés en « urgences pédiatriques »** et ont suivi le cours dispensé par deux ambulancières du service de sauvetage de l'hôpital du Jura bernois durant lequel un protocole de mesure d'urgence à été développé (voir protocole ci-dessous).

Les sites de Malleray et Bévilard sont tous deux munis d'une pharmacie de premiers secours composée du matériel nécessaire à l'administration de soins de base (se référer au formulaire *« autorisation d'administration de soins et médication »*).

En cas de maladie, l'équipe de l'EJC se réserve le droit de téléphoner aux parents afin d'obtenir de plus amples informations et d'ainsi décider de la procédure à suivre (retour à la maison, administration de médicaments, etc.)

Protocole en cas d'urgence

Enfant victime d'un accident, malaise

Toujours observer s'il y a un risque vital

Est-il conscient ?

Oui — non

Veiller
SECURITE

Donner
les
premiers
soins

puis

avertir les parents pour aller chez le pédiatre.

Ses voies aériennes sont-elles libres ?

Oui — non

Respire-t-il ?

Oui — non

Peut-il bouger ?

Oui — non

Appeler le
144

AMBULANCE

Rapidement

A-t-il une déformation importante d'un membre ?

Non — oui

A-t-il un fort saignement ?

Non — oui

15° Dépannages

Dans la mesure de ses possibilités, la direction peut entrer en matière pour des « dépannages » (modules en plus demandés par les parents de manière **ponctuelle**).

A noter que tout dépannage sera facturé.

16° Facturation

La facturation tient compte des 39 semaines scolaires et est établie en 6 facturations réparties comme suit pour l'année scolaire 2016-2017 :

Numéro de facture	Période de facturation	Nombre de semaines facturées
N°1	Du 15.8.2016 au 30.9.2016	7
N°2	Du 17.10.2016 au 25.11.2016	6
N°3	Du 28.11.2016 au 27.1.2017	7
N°4	Du 30.1.2017 au 24.3.2017	7
N°5	Du 27.3.2017 au 19.5.2017	6
N°6	Du 22.5.2016 au 30.6.2017	6

La facturation se base sur l'inscription de l'enfant. L'ordonnance relative à l'école à journée continue du 16 juin 2015 précise les points suivants :

Article 7

[3] En cas d'absence, le repas ne sera pas facturé si celle-ci est annoncée à la direction le jour en question au plus tard jusqu'à 09.00 h.

Article 8

[1] Les absences temporaires ne donnent pas lieu à une réduction des émoluments d'encadrement.

[2] En cas d'absence prolongée, la commission scolaire peut, sur demande écrite et pour de justes motifs, réduire dans une mesure appropriée le montant de l'émolument d'encadrement.

[3] En cas de maladie justifiée par un certificat médical, l'émolument d'encadrement n'est pas perçu.

[4] En cas d'absence due à une manifestation scolaire (semaine hors-cadre, course d'école, camp, journée sportive) seuls les modules pendant lesquels une prise en charge scolaire est organisée ne seront pas facturés.

Un module qui est fréquenté partiellement sera facturé entièrement ceci afin de permettre un traitement équitable de la facturation pour tous.

17° Arrêt de l'EJC et modifications d'inscription

Votre enfant est inscrit à l'EJC pour toute l'année scolaire.

Si vous souhaitez que votre enfant **arrête complètement** de venir à l'EJC, l'ordonnance sur l'école à journée continue prévoit ce qui suit :

Article 4

[1] Dans des cas motivés, les parents peuvent annuler l'inscription de leur enfant aux modules d'école à journée continue pour la fin du semestre. Les émoluments d'encadrement sont dus de toute façon jusqu'à la fin du semestre.

[2] La demande de désinscription doit être déposée par écrit au plus tard 30 jours avant la fin du semestre auprès de la commission scolaire.

[3] La commission scolaire peut libérer définitivement ou temporairement, pour une date à déterminer, les parents de leur inscription et de leur obligation de payer des émoluments en cas de justes motifs.

Sont notamment considérés comme justes motifs :

- Le départ de la famille vers une commune hors du giron de la communauté scolaire.
- La modification de la structure familiale.
- Des modifications importantes dans la situation professionnelle des parents.
- Les difficultés financières rencontrées par le débiteur de la contribution.

L'ordonnance de l'EJC ne prévoit pas de possibilité de modification d'inscription dans le courant de l'année scolaire en cours.

18° Vacances scolaires et congés particuliers

Lors des vacances scolaires, à l'Ascension et à la Pentecôte ainsi que **le lundi de la foire de Chaindon**, l'EJC est fermée.

Année scolaire 2016 - 2017		
Rentrée scolaire lundi 15 août 2016 à 7h00		
	1er jour	**Reprise des cours**
Automne	Lundi 3 octobre	Lundi 17 octobre
Hiver	Lundi 26 décembre	Lundi 9 janvier
Semaine blanche	Lundi 13 février	Lundi 20 février
Printemps	Lundi 3 avril	Mardi 18 avril
Ascension	Jeudi 25 mai et vendredi 26 mai 2017	Lundi 29 mai
Pentecôte	Lundi 5 juin	Mardi 6 juin
Eté	Lundi 3 juillet	Lundi 14 août 2017
Congé particulier	**Lundi 5 septembre 2016**	**Foire de Chaindon**

19° Journées spéciales et permanences

Lors des journées spéciales listées ci-dessous, l'EJC sera ouverte avec des horaires aménagés →**permanences** en raison des congés accordés par l'école primaire de Valbirse.

- Foire d'automne de Malleray : **Lundi 26 septembre 2016**
- Foire de printemps de Malleray **Lundi 27 mars 2017**
- Journée PES école primaire de Valbirse
- Journée syndicales des enseignants **Mardi 25 avril 2017**

Pour ces journées, des informations et formulaires d'inscription aux permanences vous parviendront en temps voulu. Il n'est pas exclu que des dates spéciales s'ajoutent aux dates susmentionnées.

A noter que le temps de permanence sera facturé en plus de l'inscription de base.

20° Photos et vidéos

Des photos ou des vidéos de vos enfants peuvent être prises à l'EJC. Celles-ci seront utilisées à des fins de projets pédagogiques, bricolages, vidéos ou décoration des locaux toujours dans le but de valoriser l'enfant dans ses activités. Les clichés seront exclusivement utilisés à l'usage interne. **Toute diffusion externe à l'EJC est formellement interdite.**

Les parents qui ne désirent pas que leur enfant soit photographié peuvent s'adresser à la direction.

Billet d'excuse

Nom, prénom de l'enfant : ……...

Date de l'absence : ……

De ……h…… à ……h……

Motif de l'absence :

……...

……...

Date : ……

Signature des parents : ……

✂----------

Billet d'excuse

Nom, prénom de l'enfant : ……...

Date de l'absence : ……

De ……h…… à ……h……

Motif de l'absence :

……...

……...

Date : ……

Signature des parents : ……

✂----------

Billet d'excuse

Nom, prénom de l'enfant : ……...

Date de l'absence : ……

De ……h…… à ……h……

Motif de l'absence :

……...

……...

Date : ……

Signature des parents : ……